



LES ÉVÉNEMENTS ET ACTUALITÉS DE LA FILIÈRE BIOGAZ

Mai 2022

Ce fil d'actualité est proposé par les partenaires de la charte régionale Ambitions biogaz 2023. Vous y trouverez les dernières actualités et les événements à venir de la filière biogaz en région Auvergne-Rhône-Alpes et ailleurs.

Formations

- [Une formation dédiée à la production d'énergie biogaz par méthanisation](#) est proposée par l'AGECIC (centre de formation spécialisé en installations de combustion, énergies renouvelables et efficacité énergétique) sur deux journées. Prochaine session : **8-9 juin à Paris**.
- [Le Guide des métiers et des formations de la filière méthanisation 2022-2023](#) répertorie les principaux métiers de la filière et les formations qualifiantes (de bac à bac+2/3 pour les techniciens à bac +5 pour les ingénieurs).
- [L'association Solagro propose trois formations courtes sur le thème de la méthanisation](#) respectivement intitulées « Porter un projet de méthanisation », « Concevoir un schéma territorial de méthanisation rurale » et « Suivi biologique des installations de méthanisation ». Ces formations sont organisées sur-mesure et s'adressent essentiellement aux agriculteurs, aux coopératives ou encore aux collectivités territoriales.

Salons, webinaires, conférences

- [Un groupe d'échanges consacré à la valorisation énergétique des boues d'épuration](#) est organisé par l'association AMORCE, en partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations. Destiné aux adhérents d'AMORCE et sur inscription, l'événement aura lieu **le 19 mai à Paris**.
- [Les Assises européennes de la transition énergétique](#) se tiendront cette année à **Genève, du 31 mai au 2 juin**. Ce rendez-vous annuel réunit plus de 3 000 participants engagés dans la transition énergétique et écologique – élus locaux, nationaux ou européens, techniciens territoriaux, associations ou chercheurs. Une visite d'une unité de méthanisation, [Green Gas Viry, est proposée par GRDF à l'occasion des Assises](#).
- [Expobiogaz, le salon national du gaz renouvelable](#), est le rendez-vous de référence qui traite de l'ensemble des solutions pour la production et la valorisation du gaz renouvelable : méthanisation, power-to-gas, pyrogazéification, mobilité et BioGNV, injection et cogénération. L'événement se déroulera **les 8 et 9 juin 2022 à Bordeaux**.
- **Save the date** : un webinaire consacré à la définition et au rôle respectif des intervenants professionnels dans le montage et la construction des projets de méthanisation, au

développement de la labellisation Qualiméthà®, sera organisé par le Club Biogaz le 28 juin à 14h.

Rediffusions et documentation

- [Du 4 mars au 8 avril, Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement a donné un cycle de six webinaires régionaux](#), destinés respectivement aux collectivités locales et aux tiers financeurs. La série de trois webinaires destinée aux collectivités vise ainsi à les aider à mieux comprendre et à s'impliquer dans des projets de méthanisation. Les contenus complets sont à retrouver en ligne.
- [Les Journées recherche innovation biogaz et méthanisation \(JRI\)](#) se sont tenues à Lyon du 15 au 17 mars. Elles ont mobilisé 197 participants liés à la filière méthanisation. Retrouvez la rediffusion vidéo de la conclusion et synthèse finale de ces journées, présentée par Romain Cresson d'INRAE Transfert, Thierry Ribeiro, professeur de l'institut polytechnique UniLasalle de Beauvais et Alice L'Hostis du Centre technique national du biogaz et de la méthanisation (CTBM).
- [Le 5 avril dernier, à Etoile-sur-Rhône \(Drôme\), 80 personnes ont participé à une journée d'échanges](#) sur le thème de la méthanisation, à destination des élus de la Drôme et de l'Ardèche, coorganisée par GRDF et les syndicats d'énergie des deux départements. Les témoignages d'élus et d'agriculteurs-méthaniseurs, ainsi que la visite d'un site de méthanisation exemplaire, ont permis de sensibiliser les participants aux bénéfices pour un territoire d'accueillir une unité de méthanisation. D'autres journées similaires seront prochainement organisées en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Publications

- [Parution du bilan à mi-parcours des actions Ambitions biogaz 2023](#). Signée mi-2019 par 9 acteurs institutionnels et techniques, la charte Ambitions biogaz 2023 vise à favoriser la coordination et la mutualisation des actions pour accélérer le développement vertueux de la méthanisation en région Auvergne-Rhône-Alpes et contribuer ainsi à l'atteinte des objectifs du Schéma régional biomasse (SRB). Retrouvez dans ce bilan technique 2019-2021 quelques-unes des actions phares menées par les partenaires de la communauté de travail Ambitions biogaz 2023 !
- [Le panorama des gaz renouvelables 2021](#) a été publié par GRDF, GRTgaz, le SPEGNN, Terega et le Syndicat des énergies renouvelables (SER). Avec 365 sites de production de biométhane dont 151 mis en service en 2021, la filière totalise 6,4 TWh de capacités d'injection fin 2021 et a déjà dépassé l'objectif de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) de 6 TWh de biométhane injecté pour 2023. Le potentiel de production est très élevé mais le cadre économique et réglementaire actuel contraint la dynamique de la filière.
- [Une charte de bonnes pratiques pour un approvisionnement durable en ressources organiques des unités de méthanisation](#) a été mise au point et signée par sept acteurs* de la filière à l'occasion du salon professionnel Bio360, à Nantes, le 31 mars 2022. Conscients des enjeux sociétaux, économiques et environnementaux liés à la mobilisation de la biomasse dans les territoires, les signataires de cette charte s'engagent volontairement pour un développement vertueux et raisonné de l'approvisionnement des méthaniseurs.
* sept acteurs du négoce de la biomasse et de l'approvisionnement des méthaniseurs.

Actualités réglementaires

- [Certificats de production de biogaz, décret publié le 25 avril](#). Ce dispositif vise « à favoriser la production de biogaz injecté dans les réseaux de gaz naturel » et impose aux fournisseurs de gaz naturel une « obligation de restitution à l'État de certificats ». Deux options s'offrent alors à eux : soit produire eux-mêmes du biogaz injecté dans le réseau, soit acquérir des certificats auprès de producteurs de biogaz. Ce dispositif intéressera particulièrement les unités de méthanisation non éligibles au tarif d'obligation d'achat (principalement les unités existantes en conversion vers l'injection biométhane).

- [Dans le cadre de la loi Climat et Résilience, l'arrêté du 2 mars 2022](#) relatif au niveau de prise en charge des coûts de raccordement des installations de production de biogaz aux réseaux de transport de gaz naturel et à certains réseaux publics de distribution de gaz naturel a été publié au Journal officiel le 11 mars.
- [Un décret paru au Journal officiel, le 8 avril](#), précise les « modalités d'utilisation de garanties d'origine de biogaz avec du gaz naturel qui n'est pas acheminé dans un réseau de gaz naturel ». Ainsi, par dérogation, une garantie d'origine ne correspondant pas à du biogaz produit dans le cadre d'un contrat conclu en application des articles [L. 446-4](#), [L. 446-5](#) ou [L. 446-24](#) (Code de l'énergie) peut être utilisée avec du gaz naturel qui n'est pas acheminé dans un réseau de gaz naturel pour prouver qu'une quantité équivalente de biogaz a été injectée dans les réseaux de gaz naturel.

Actualités

- [Production de biométhane à partir de déchets agricoles dans l'Union Européenne : la Commission double son objectif de production](#). Elle ambitionne de produire 35 milliards de mètres cubes (mmc) par an d'ici 2030 (versus 17 mmc précédemment visés). Dans le contexte de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le projet «?REPowerEU?», présenté mardi 8 mars, se concentre sur les moyens de rendre l'Europe indépendante des combustibles fossiles russes avant 2030, en commençant par le gaz.
- [La hausse des charges préoccupe les agriculteurs-méthaniseurs](#). Lors du salon Bio360 qui se tenait à Nantes les 30 et 31 mars, l'Association des agriculteurs méthaniseurs de France (AAMF) a tiré la sonnette d'alarme concernant l'augmentation des charges. Premiers touchés, les porteurs de projets font face à une hausse des investissements de 15 à 20%.
- [GRDF prendra dorénavant en charge 60 % des coûts des futurs raccordements](#) des installations de production de biométhane, en conformité avec l'arrêté du 2 mars 2022 qui fixe formellement la valeur de ce taux de « réfaction tarifaire ». La disposition prend effet à compter du 12 mars.
- [La métropole du Grand Lyon a donné son feu vert à un projet d'unité de méthanisation qui doit multiplier la production de biogaz par 17 en dix ans à l'échelle de la collectivité](#). Avec cette unité qui sera construite sur une station d'épuration à Pierre-Bénite (Rhône), la collectivité fait un pas de plus vers l'autonomisation énergétique. Cette démarche est confortée par un contexte international (pandémie, crise climatique et guerre en Ukraine) qui mène à une flambée des prix du gaz et où la question de l'indépendance énergétique de la France se pose. Avec cette nouvelle unité, le Grand Lyon ambitionne de produire 100 GWh d'ici à 2032.
- [Veolia et Waga Energy, spécialiste mondial du gaz de décharge, démarrent la plus grande unité de production de biométhane](#) valorisant du biogaz issu d'une installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) en France. Basée en Seine et Marne, cette onzième Wagabox (nom de la technologie développée par Waga) sera capable de produire l'équivalent de la consommation annuelle de 20 000 foyers ou 480 bus alimentés au biogaz véhicule (bioGNV).
- [Innovation : un tracteur roulant au Gaz naturel véhicule \(GNV\) est arrivé en Bretagne](#) (c'est le 2e en France). Il est testé par deux agriculteurs-méthaniseurs. Avec l'aide de l'Association des agriculteurs méthaniseurs de France, ils font remonter toutes les informations utiles aux constructeurs afin de les aider à développer ce type d'outils dans un futur proche. Huit autres tracteurs au biométhane seront prochainement en fonctionnement en France dont un en région AURA chez Robert Forez Energie (42).

Contact :

- Guillaume Coicadan, AURA-EE : guillaume.coicadan@auvergnerrhonealpes-ee.fr



Conform\u00e9ment au r\u00e8glement g\u00e9n\u00e9ral sur la protection des donn\u00e9es (RGPD) du 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'acc\u00e8s et de rectification aux donn\u00e9es vous concernant. Si vous ne souhaitez plus recevoir nos informations, vous pouvez vous [d\u00e9sinscrire](#).